

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin

Convocations transmises par voie dématérialisée le 13 juin 2025

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 13 juin 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Madame et Messieurs Christian DRUELLE, Christian GATARD, Michel GILLOT, Cathy SAVOUREY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Madame Sylvia GAURIER

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

POUVOIRS :

- M. Philippe CLEMOT donne pouvoir à M. Michel GILLOT

25/06/03 – AVENANT A LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION DE TOURS POUR LA REVISION DU SCOT DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Syndicat Mixte a adhéré à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU) par décision de son Comité syndical du 16 février 2007.

L'ATU exécute dans l'intérêt de ses adhérents, un programme mutualisé qui peut être annuel ou pluriannuel.

Participant au financement du programme mutualisé pour les années à venir, le Syndicat Mixte est plus particulièrement intéressé pour l'exécution des missions en lien avec la mise en œuvre et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle, cette mission s'exerçant sur plusieurs années.

Une convention-cadre pluriannuelle avait été établie pour la période 2023-2025. Il est proposé de réaliser un avenant pour :

- Prolonger ce partenariat jusqu'à 2027
- Prendre en compte l'étalement d'une partie de la subvention de l'année 2025 sur 3 ans, afin de faciliter l'équilibre du budget primitif du SMAT

L'avenant est disponible en annexe de la présente délibération et précise le rôle de chacune des parties.

Le montant de subvention est fixé annuellement sur la période 2025-2027 à hauteur de 7 centimes d'euros par habitant, auquel s'ajoute un montant de 7000€ (35 700€ par an). Le montant de subvention avant avenant s'élevait à 13 centimes d'euros par habitant (51 905€ par an).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention-cadre pluriannuelle joint en annexe ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention-cadre pluriannuelle entre le SMAT et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours pour la période 2023-2027, et tous les documents et avenants s'y rapportant.

Le Président,



Christian GATARD